

**Votre Publicité
à Mini-prix**

À partir de :

39 \$ (N & B)
et ...
49 \$ (Couleur)
Pour 1/8 de
page

**Pour plus
d'infos:**

Tél. : 514-576-9067
Courriel :
contact@elfouladi.com

(* Pages internes avec 12 parutions minimum)

**BESOIN D'UNE
HYPOTHÈQUE ?**

CONTACTEZ-NOUS

BADRE IZOUGGAGHEN

Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

Cell.: 514 991-7738

Courriel : badre@mtgcentr.com
514-990-0391
10345 Papineau suite 220,
Montréal, QC, H2B 2A3

Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque

**VISION
HYPOTHÈQUE**

Info : 514-576-9067 contact@elfouladi.com



Abdelrahman El Fouladi

De Boujniba à Montréal
Parcours du combattant d'un
va-nu-pieds

Édition 2018, Bureau de l'étranger

VOTRE PUBLICITÉ ICI

**Pour un prix
minimum et
une portée
maximum**

Appelez au
514-576-9067
Ou envoyez-nous
un Courriel
(info@maghreb-canada.ca)

MAGHREB CANADA EXPRESS

16^{ème} année, Vol. XVII, N°1 et 2 www.maghreb-canada.ca Tél. : 514-576-9067 contact@elfouladi.com



Édition de Janvier-Février 2018



Photo : wikimedia.org - DR

DOSSIER DU MOIS

Le point sur la mobilité humaine au 21^{ème} siècle

(Pages 10 à 12)

**À LIRE ÉGALEMENT
dans ce numéro :**

D'UN CONTINENT À L'AUTRE

Rompre le silence des agneaux (Page 3)

UN MOIS EN AFRIQUE

La confirmation de F. Tshisekedi comme
président de la RDC divise l'UA (Page 7)

DOSSIER DU MOIS

Murs de la "Paix" ou Murs de la "Honte" ?
(Pages 10 et 11)

Le Pourquoi d'un Pacte mondial pour
des migrations sûres... (Page 12)

**NOTRE PETIT VILLAGE
LA TERRE**

Rétrospective : L'année 2018 en France
et dans le monde (Pages 13-14)



**LE SPÉCIALISTE
DES VOYAGES
DE LA OMRA
ET DU HAJ**

Alger - Tunis - Casa



VOYAGES MAESTRO

سفریات

9150, L'Acadie, Suite 203, Montréal (Qc) H4N 2T2 Infos sans frais : 1.888.485.0444



Tél. 514 381-1999



Titulaire d'un Permis du Québec



Toufic Sleiman
Propriétaire

نرحب بجميع الجاليات العربية والمغربية و نؤمن لهم أفضل الخدمات بأحسن الأسعار



Mérites en francisation des personnes immigrantes

Ouverture de la période de mise en candidature



clusion (MIDI) visent à reconnaître les efforts des personnes immigrantes qui ont appris le français au Québec de même que ceux des personnes et des organisations qui contribuent à leur francisation. Cette année, les Mérites seront remis dans cinq catégories : Personne immigrante non francophone, Personne réfugiée non francophone, Personne œuvrant dans le domaine de la francisation des personnes immigrantes, Partenaire institutionnel ou communautaire en francisation, et Entreprise exemplaire en matière de francisation et d'intégration de son personnel immigrant. La remise de ces récompenses aura lieu lors du Gala des Mérites du français organisé le printemps prochain par l'Office québécois de la langue française en collaboration avec le MIDI.

Description des prix

Personne immigrante non francophone

Ce Mérite est décerné à une personne immigrante non francophone qui a réussi à s'intégrer à la société québécoise grâce à ses efforts pour apprendre le français ou pour parfaire ses connaissances en français. Également, il souli-

gne son parcours qui constitue une source d'inspiration pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées au Québec.

Personne réfugiée non francophone

Ce Mérite est décerné à une personne réfugiée non francophone qui, malgré des défis importants, a réussi à s'intégrer à la société québécoise grâce à ses efforts pour apprendre le français ou pour parfaire ses connaissances en français. Également, il souligne son parcours qui constitue une source d'inspiration pour les personnes réfugiées nouvellement arrivées au Québec.

Personne œuvrant dans le domaine de la francisation des personnes immigrantes

Ce Mérite est décerné à une personne qui s'est illustrée au cours de sa carrière par ses réalisations, son engagement et la mise en place de ressources ou d'activités dans le domaine de la francisation des personnes immigrantes.

Partenaire institutionnel ou communautaire en francisation

Ce Mérite est décerné à un partenaire

du Ministère qui s'est distingué par la qualité des services de francisation qu'il offre aux personnes immigrantes ainsi que par son engagement et ses réalisations exceptionnelles et novatrices visant à faciliter leur intégration au sein de la société québécoise.

Entreprise exemplaire en matière de francisation et d'intégration de son personnel immigrant

Ce Mérite est décerné à une entreprise qui s'est distinguée par ses efforts pour faciliter l'intégration de son personnel immigrant non francophone en lui permettant d'apprendre le français dans son milieu de travail.

Soumettre une candidature

Les dossiers de candidature doivent être transmis avant 17 h, le vendredi 1er mars 2019, par courriel ou par la poste. Pour en savoir davantage sur les Mérites en francisation des personnes immigrantes 2019, rendez-vous sur le site :

www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/merites

Source : Communiqué du MIDI

Le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M. Simon Jolin-Barrette, annonce l'ouverture de la période de mise en candidature des Mérites en francisation des personnes immigrantes.

Ces prix décernés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'In-

**AIDE AUX
IMMIGRANTS**

**ACCUEIL
INTÉGRATION
EMPLOI**

6865 Av. Christophe-Colomb
Montréal, Qc. H2S 2H3
T 514 271.3533
F 514 271.1910
info@lamaisonnee.org

www.lamaisonnee.org
f /www.lamaisonnee.org



**DES SERVICES GRATUITS
POUR IMMIGRANTS DEPUIS 35 ANS.**

SERVICE ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Bienvenue la famille dans le quartier Rosemont La Petite-Patrie
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

SERVICE EMPLOYABILITÉ

- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles : Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

Suivez-nous pour nos ateliers
d'emploi et autres activités
d'accueil et d'intégration



**NOUS AVONS 35 ANNÉES D'EXPÉRIENCE
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

**NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 10 000
PERSONNES CHAQUE ANNÉE**



Vivre-ensemble

Rompre notre Silence des Agneaux



Par Abderrahman
El Fouladi

Deux ans déjà depuis cette tragédie qui coûta la vie à six fidèles en plein recueillement dans la Grande mosquée de Québec. Six hommes tués... autant de familles brisées... 17 orphelins, des blessés et des victimes collatérales dont les blessures ne se refermeraient probablement jamais !

Quelles leçons tirer de ce drame de part et d'autre de la Barrière (celle dressée par l'incompréhension et par la peur de l'autre) ? Le Québec a-t-il changé depuis ? Comprend-t-on davantage l'autre ? Ouvre-t-on davantage ses bras et son cœur aux minorités ethniques ?

La haine a-t-elle vraiment diminué ?

Et les optimistes de crier à qui veut l'entendre qu'il y aurait eu 3 fois moins de crimes haineux au Québec l'année dernière qu'en 2017 ; preuve, selon eux, que la mobilisation après la tragédie a porté ses fruits et qu'il faut aller maintenant de l'avant avec un Mémorial genre "Je me souviens" et passer à autre chose !

Ce à quoi rétorquent certains pessimistes que, *primo*, un "Mémorial", dressé avec toutes les bonnes intentions du monde, risquerait peut-être de choquer une communauté (dont la religion rejeterait toute forme de fétichisme et de sculpture des êtres vivants sur la pierre) et que, *secundo*, si les crimes haineux auraient diminué juste après le drame, ce serait plutôt faute de victimes potentielles... Victimes qui auraient appris à mieux se cacher et à tout faire pour éviter de croiser le chemin des éventuels agresseurs.

Polémique à coup de chiffres

La baisse statistique des crimes haineux, même sur une période plus lon-

gue et crédible statistiquement, ne signifierait pas la baisse de la haine... Pas plus que la baisse statistique du chômage chez la communauté maghrébine, avancée par certains de ses leaders autoproclamés, ne signifierait la fin de la discrimination en emploi; Et même si maintenant le chômage aurait diminué de moitié au sein de la communauté, il aurait diminué statistiquement davantage à l'échelle nationale car la conjoncture économique est favorable au point où le Québec serait en train de courtiser la main d'œuvre française... Au lieu de recruter parmi les 15% de chômeurs parmi la communauté maghrébine.

Éviter une troisième solitude

On en a déjà pas mal sur les bras avec deux solitudes ! Et il serait temps de se lancer en plein visage les raisons qui pousseraient notre voisin à nous haïr au point de commettre l'irréparable. Est-ce la peur de l'Autre... Ou tout simplement le mépris de cet Autre ?

Si c'est bien la Peur que nous inspirons à notre Prochain, eh bien il serait temps de reconnaître notre part de responsabilité. Et elle serait grande cette part de responsabilité. En effet, quand la tempête de 11 septembre souffla sur la planète, nous avions plié en attendant le retour au calme. Nous nous sommes enfermés dans des ghettos tout en dressant autour de nous des barrières culturelles. Or la tempête dura et notre silence (qui relève plus du silence des agneaux que de celui du consentement) fut très mal interprété. Et s'en suivit préjugés et amalgames.

Il serait donc venu le temps d'ouvrir non seulement (et juste) les portes des mosquées aux non-musulmans, mais aussi les portes de nos maisons afin que nos voisins puissent se rendre compte que nos esprits et nos cœurs sont déjà ouverts! Et des fêtes religieuses aux iftars du Ramadan en passant par les fêtes civiles, les occasions ne manquent pas.

Sur qui compter pour passer le message ?

Sur personne en particulier. Certains politiciens issus de la communauté font du bon boulot. D'autres, pour faire moins, se réfugient derrière le fait qu'ils furent élus par une majorité d'autres canadiens.

Là où le bât blesse: Certains parmi nous ont tendance à prendre les choses à la légère dans un monde qui prend tous nos faits et gestes au sérieux : Est-ce une légende urbaine ? Mais il semble qu'un hurluberlu, à qui on avait affecté un bureau dont les fenêtres donnent vers le nord, aurait insisté pour avoir un bureau dont les fenêtres donnent sur le soleil afin qu'il puisse "ne pas rater le temps des prières" !

Aberrant ! D'autant plus que les graines du rejet de l'Autre n'attendent que des incidents pareils pour germer et pousser haut vers le ciel.

Et le gouvernement dans tout cela ?

Ce serait irresponsable de ses refugier derrière le concept de la laïcité pour jeter une minorité ou une autre à la vindicte populaire.

Or à la veille de la commémoration de la tuerie de la Grande mosquée de Québec, le gouvernement Legault n'a trouvé de mieux à faire que de demander aux commissions scolaires de lui fournir le nombre de leurs employés portant des signes religieux !

Selon la porte-parole du Parti libéral en matière d'éducation, Marwah Rizqy, la demande du Ministère revient à faire du « profilage ». « Une fois qu'on a répertorié le nombre, c'est quoi, la suite des choses ? Est-ce que c'est pour venir en quelque sorte banaliser en disant : "Écoutez, ça ne touche pas tant de monde que ça ?" (Source : *La Presse*).

Le proche avenir nous le dira Mme Rizqy.

A. El Fouladi.

© Une production

**LES ÉDITIONS
MAGHREB CANADA**

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca

ou

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

**DIRECTEUR DE
PUBLICATION**

Abderrahman EL FOULADI

contact@elfouladi.com

Tél: 514-576-9067

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067

contact@elfouladi.com

CHRONIQUEURS

Mustapha Bouhaddar, Écrivain

(France)

Nasser Bensefia

(Canada)

Pr. Moha Ennaji

(Maroc)

ÉDITORIALISTE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard
(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.



Maghreb Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



Débat / Société

L'Appropriation Culturelle



Par Nasser Bensefia

C'est devenu une tradition incontournable, chaque période apporte son lot de «nouvelles terminologies», le vocabulaire des québécois s'enrichit chaque année. Après les

termes : kirpan, accommodement, ostentatoire, niqab, charte des valeurs, test des valeurs...etc., un nouveau est venu développer davantage notre thésaurus, et j'ai nommé : l'appropriation culturelle.

Je pense qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui joue avec le dictionnaire, il l'ouvre, les yeux bandés, il pointe son doigt sur une page au hasard et là...s'il trouve un mot un peu bizarre, il le met sur la place publique, comme la dernière trouvaille, l'appropriation culturelle, et ce, afin de déchaîner les passions et les querelles byzantines, susciter des débats souvent émotifs et polarisés du fait non seulement des grands enjeux soulevés – propriété intellectuelle, liberté d'expression, vivre-ensemble – mais également de malentendus et de méconnaissance du phénomène. D'ailleurs, plusieurs définitions peuvent en être proposées, mais la plupart se rejoignent sur la notion d'une utilisation et transformation d'éléments (récits, symboles, concepts, savoirs...) d'une culture marginalisée par une culture dominante.

(Néo) Police des mœurs

Avec cette nouvelle tendance de police des mœurs, les réseaux sociaux sont un bon moyen d'apprendre un tas de choses sur ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas. Et c'est peut-être grâce à Twitter ou Facebook, au cœur d'un

scandale que vous avez entendu parler d'appropriation culturelle pour la première fois. Qu'est-ce que c'est, l'appropriation culturelle? Et pourquoi est-ce si mal vu?

Cependant, les emprunts, les mélanges et les échanges culturels sont des phénomènes universels qui ont marqué l'histoire de l'humanité et lui ont permis de multiples avancées. Il semble donc important, pour d'autres personnes, de poursuivre ces échanges entre les cultures, ainsi que de préserver leur liberté de création. Certains craignent en effet un basculement du côté de la censure et un repli sur elles-mêmes de certaines communautés, censure et repli qui seraient nuisibles à la créativité et à la possibilité de s'inspirer de patrimoines que d'aucuns jugent appartenir à l'humanité dans son ensemble et non à des groupes culturels en particulier. Nées aux États-Unis dans les années 1980, c'est surtout depuis une dizaine d'années que les controverses liées à la question de l'appropriation culturelle ont commencé à éclater dans la sphère publique québécoise. Dans quelle mesure ces débats prennent-ils une saveur particulière au Québec du fait de sa propre histoire et de ses propres défis identitaires?

L'annulation des spectacles SLĀV et Kanata.

Au début du mois de juillet 2018, le spectacle SLĀV, élaboré autour de chants d'esclaves afro-américains par Betty Bonifassi et Robert Lepage et présenté dans le cadre du Festival international de jazz de Montréal, avait semé la controverse pendant une dizaine de jours avant d'être finalement annulé par l'organisation. Quelques jours après, des manifestations avaient eu lieu face au Théâtre du Nouveau Monde, où le public pouvait aller voir

cette « odysée théâtrale à travers les chants d'esclaves » jusqu'au 14 juillet.

Ainsi, la troupe de SLĀV est majoritairement de couleur blanche alors qu'elle joue sur l'héritage de la communauté afro-américaine. Seules deux personnes du casting sont noires. Le chanteur américain Moses Sumney a annulé sa venue au festival le 3 juillet pour montrer son désaccord avec le spectacle.

SLĀV était au cœur d'une controverse, alors que de nombreuses voix se sont élevées contre la présentation du spectacle qui représente, estiment-elles, une appropriation raciste de la culture noire.

À la fin du mois de juillet 2018, Le spectacle Kanata, de Robert Lepage et Ariane Mnouchkine, est annulé. Kanata entendait présenter une relecture de l'histoire du Canada à travers les rapports entre les Blancs et les Autochtones. L'absence de comédiens issus des communautés autochtones avait créé une controverse autour du spectacle.

Malgré les demandes d'artistes autochtones (notamment avec une lettre ouverte publiée dans Le Devoir) et une rencontre entre 35 personnalités autochtones, Ariane Mnouchkine et Robert Lepage à Montréal, les deux metteurs en scène avaient refusé tout changement.

Ghislain Picard, chef de L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), tenait à rappeler que les nations elles-mêmes sont les seules gardiennes de leurs cultures, de leurs langues et de leurs traditions. L'APNQL, à partir de ce principe, respecte et soutient la responsabilité des Premières Nations de décider des meilleurs véhicules pour faire valoir leurs spécificités.

« Les thèmes abordés par Kanata sont autant de blessures encore très vives

chez beaucoup de membres des Premières Nations. Ce n'est pas uniquement de notre passé dont il est question, mais aussi de notre présent qui demeure très souffrant pour beaucoup. La sensibilité est à fleur de peau. Tous, et en particulier les femmes et hommes de théâtre impliqués, doivent le réaliser et surtout en tenir compte face aux réactions soulevées », ajoute Ghislain Picard.

Selon Philip S. S. Howard, professeur à l'Université McGill : « Si l'intention est d'honorer l'histoire de l'autre, de rendre hommage (précisément à propos de SLĀV), et que l'autre te dit "Non, ça n'honore pas mon histoire", c'est le signal, il me semble, qu'il faut écouter. Pas s'ancrer dans sa position. »

Qu'est-ce que l'appropriation culturelle ?

On parle d'appropriation culturelle lorsqu'une culture dite dominante emprunte les aspects de la culture d'un autre groupe dit dominé en les sortant de leur contexte pour son propre intérêt. C'est la définition la plus basique, la plus simple.

Mais pour aller plus loin et pour surtout, ne pas confondre avec l'échange culturelle, l'appropriation culturelle sous-entend une dynamique de pouvoir. Amandla Stenberg, actrice et activiste disait à ce propos: que serait l'Amérique si nous aimions les Noirs comme nous aimons la culture noire?

D'où vient le concept d'appropriation culturelle ?

Le concept émerge à la fin du XXe siècle aux États-Unis, dans la foulée de la critique postcoloniale. Le Danois Kenneth Coutts-Smith greffe d'abord en 1976 l'idée marxiste d'appropriation de classe à ce qu'il nomme le

À suivre : Page 5

Première consultation téléphonique gratuite



Me Nawal Benrouayene
(Avocate-Lawyer)

Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888
info@benrouayene-avocat.com
http://www.benrouayene-avocat.com

Trois adresses

1384, boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

Boulangerie Nour



Pain - Pâtisserie - Viennoiserie
Sandwich - Gâteaux orientaux
Gâteaux pour toutes occasions



1610 Ave. Dollard Lasalle
Montréal, Qc



Tél.: 514-658-1675

Débat / Société

L'Appropriation Culturelle

Suite de la page 4

colonialisme culturel, selon Oxford Reference, dans son livre *Some General Observations on the Concept of Cultural Colonialism*.

Le terme « appropriation culturelle » fraie ensuite dans les universités américaines. Il décrit la saisie, l'adoption inappropriée et l'absence de reconnaissance lors de l'utilisation de coutumes, de pratiques, d'idées, etc. d'un peuple par des membres d'une autre communauté, typiquement plus dominante. Des notions d'exploitation, de colonisation, mais aussi de propriété intellectuelle le sous-tendent.

L'importation de cette sensibilité au Québec s'est remarquée il y a quelques années seulement ; c'est autour du mouvement Idle No More (2013) qu'elle est devenue récurrente. Elle a été beaucoup portée ici par le militantisme et les voix autochtones. Un militantisme moins développé du côté francophone, les communautés autochtones se retrouvant plus souvent autour de la langue anglaise, voire de l'espagnol.

Le concept d'appropriation culturelle est maintenant étudié dans les universités, souvent par le truchement des cultural studies. Le sociologue Joseph Yvon Thériault croit que « la force des universités américaines dans le monde fait que leurs concepts, élaborés à partir de la situation américaine, tendent à vouloir s'imposer dans des contextes qui ne sont pas les leurs. Un contexte permet de comprendre ce qui se passe en un lieu particulier ; et quelque chose se perd lorsqu'on le transporte, car on ne transporte pas les rapports sociaux », croit le professeur à l'UQAM.

Les raisons pour lesquelles l'appropriation culturelle est mal vue.

Quand "l'appropriateur" emprunte la culture, il ne le fait dans les règles de l'art. Il emprunte surtout les stéréotypes qui vont avec. Pour mieux vous faire comprendre, prenons pour exemple le spectacle de Katy Perry. Elle voulait rendre hommage à la culture japonaise pour sa performance de « Unconditionally ». Mais tout ce qu'elle a fait, c'est accentuer le stéréotype sur les asiatiques en chantant l'amour éternel mais en jouant l'image d'un objet sexuel passif et soumis d'une femme asiatique. Alors que les asiatiques souffrent de harcèlement sexuel, de rencontres qui tournent au vinaigre à cause de cette image de femme passive et soumise qu'on leur donne.

L'appropriation culturelle banalise la violence historique.

L'appropriation culturelle adopte la culture d'un peuple qui continue à être stigmatisé.

L'appropriation culturelle permet à certaines personnes d'être récompensées pour des choses dont les créateurs n'ont jamais eu de crédit.

L'appropriation culturelle, c'est du profit au détriment du peuple dont on s'approprié les éléments.

Peut-on faire de l'appropriation culturelle sans s'en rendre compte ?

Selon Mme Roots, écrivaine et activiste afro-féministe, cela arrive. Il y a plusieurs degrés de l'appropriation culturelle. En France, nous sommes élevés dans un pays occidental avec un passé colonial, ce qui explique certaines considérations coloniales à l'égard de certaines cultures ou pays. Ces mêmes considérations sous-entendent qu'il existe des sous-cultures : se déguiser en "indien" pour imiter les peuples amérindiens décimés; en "africain" ou "zoulou" pour imiter un stéréotype raciste de tout un continent, en "chinois", etc.; induit que des traits culturels sont bons à être caricaturés pour le divertissement ou le commerce (mode, graphisme, etc.).

L'appropriation culturelle est donc déshumanisante. Maintenant, la question est : que fait une personne lorsqu'on fait en sorte qu'elle s'en rende compte ? Fait-elle le choix de le perpétrer en connaissance de cause ou d'y remédier ?

Quelle est la différence entre l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle ?

Les deux dépendent du contexte dans lequel elles s'effectuent. Porter un hijab ou mettre un bindi (marque portée sur le front par la plupart des hindous.) dans un pays où c'est une norme, c'est respecter la culture du pays en question. On ne mime pas pour soi ou par divertissement, mais bien par respect pour autrui dans le pays d'accueil. L'appréciation culturelle implique et reconnaît les communautés concernées là où l'appropriation culturelle les nie et s'effectue dans une logique coloniale (i.e. les communautés caricaturées sont le plus souvent les peuples ex-colonisés ou discriminés, etc.).

L'appropriation culturelle n'est pas un échange culturel.

L'appropriation culturelle dérive de l'impérialisme, du capitalisme, de l'oppression et de l'assimilation. L'impérialisme crée et maintient une relation

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine.
Instruction en Français, Anglais ou Arabe

Deux succursales pour mieux vous servir!

6955, Bd Lacordère, suite 304 Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5 Bus 32 Tél.: (514) 510-0880	3300, Bd Rosemont, suite 100 Montréal (QC) H1X 1K2 Bus : 67, 197 et 467 Tél.: (514) 729 6330
--	---



Nous louons les Voitures (Automatiques / manuelles) pour l'examen

culturellement, économiquement et parfois territorialement inégale basée sur la domination et la subordination. L'impérialisme est possible par la subordination de groupes de personnes et leur dépossession de tout ce qui a de la valeur, détenu par ces personnes colonisées. Dans le cadre de l'appropriation culturelle, la ressource en question est la culture dont les personnes sont dépossédées. Les personnes de couleur. Les objets et traditions des cultures marginalisées sont vues par la culture dominante comme exotiques, tendance, désirables et profitables. Dans le processus d'assimilation (exigence de la culture dominante pour intégrer les marginaux (on n'intègre jamais les marginalisés en fin de compte, on exige qu'ils les changent)), les communautés marginalisées perdent leurs marqueurs culturels et sont fondues dans la culture dominante. Ce processus est exacerbé quand ces marqueurs sont appropriés par la culture dominante, encore plus violemment quand cela est fait d'une manière à tourner ces marqueurs en ridicules. Il est naïf de croire en un échange mutuel dans de telles relations de pouvoir. Quand la culture dominante accède aux marqueurs culturels de la culture marginalisée, il n'y a plus de marqueurs de culture « marginale », cette culture est gobée par la culture dominante. Cette même culture dominante à laquelle on pousse les personnes issues de cultures marginalisées à s'assimiler. La culture marginale est vendable, elle a un intérêt commercial, elle est un outil marketing, elle est capitalisée, et pas au profit des personnes qui en sont issues. Où est l'échange ?

Appropriation ou métissage culturel ?

Le problème majeur réside dans la fragilité de la ligne de démarcation entre appropriation positive (appréciation) et

appropriation « négative ». S'il est nécessaire de conjuguer l'emprunt des codes d'une culture avec une connaissance profonde de son patrimoine historique, on peut aussi imaginer quelles seraient les conséquences d'une dénonciation systématique de leur emploi par tel ou tel groupe socio-culturel. Le Jazz ou le Hip-Hop serait alors l'apanage des peuples noirs, le Rai des maghrébins, et la variété française celui des franco-français. Un paradigme raciste, qui nous priverait surtout d'un potentiel créatif énorme. Depuis l'histoire de l'humanité, la création artistique a évolué au rythme du métissage des inspirations, donnant naissance au Jazz manouche, au Kezomba, ou l'Électro-Chaabi. La culture est un flot nourri en permanence d'influences extérieures, lui donner le statut « d'intouchable » réservée à une certaine catégorie de personnes, la tuerait par essence.

D'autre part, « criminaliser » cette rencontre revient à renier son potentiel d'hommage et de valorisation. À l'instar de l'artiste londonienne Hannah Habibi qui change l'image des femmes musulmanes dans la société à travers ses œuvres décalées et ludiques. On peut donc s'interroger du bien-fondé de l'annulation d'une exposition destinée au Kimono au Musée des Beaux-arts de Boston, ou de celle d'un cours de yoga à l'université d'Ottawa.

Le rôle de la culture n'est-il pas de lever les barrières au lieu de dresser des murs, dans le combat pour l'égalité des droits ?

Références :

Le blog de missafrica : blogdemissafri.ca.com; lesglorieuses.fr; griaac.uqam.ca; lemonde.fr; kulturiste.net; Catherine Lalonde (le Devoir).



Communiqué de la Régie du logement

Calcul de l'augmentation des loyers en 2019

Exemple de calcul						
Loyer mensuel avant le calcul : 800 \$						
Type de logement	Estimation moyenne d'augmentation de base en %	Nouveau loyer mensuel après calcul de l'augmentation de base	Estimation moyenne d'augmentation de base avec ajout d'une hausse de taxes municipales Exemple : une augmentation de taxes municipales de 5 %	Nouveau loyer mensuel après calcul de l'augmentation des taxes municipales	Nouveau loyer mensuel après le calcul de travaux majeurs Exemple : 5000 \$ investis dans le logement uniquement (2,7 % = 2,25 \$ par tranche de 1000 \$, donc ajout de 11,25 \$)	Pourcentage d'augmentation après le calcul des taxes et des travaux majeurs
Logement non chauffé	0,5 %	804 \$	1,2 %	810 \$	821 \$	2,6 %
Logement chauffé :						
à l'électricité	0,4 %	803 \$	1,1 %	809 \$	820 \$	2,5 %
au gaz	0,4 %	803 \$	1,1 %	809 \$	820 \$	2,5 %
au mazout	2,6 %	821 \$	3,3 %	826 \$	837 \$	4,6 %

La Régie du logement vient d'établir, le 18 janvier dernier, les pourcentages applicables pour le calcul des augmentations des loyers en 2019, conformément au Règlement sur les critères de fixation de loyer. Ces pourcentages permettent de déterminer les montants affectés à chacune des composantes du calcul en fonction des dépenses réelles encourues pour l'immeuble ou le logement concernés.

DES OUTILS DISPONIBLES

Au Québec, locateurs et locataires sont libres de s'entendre sur une augmentation de loyer que chacun considère satisfaisante. Pour faciliter une entente sur l'augmentation de loyer, la Régie a rendu accessible dès le 18 janvier dernier un outil de calcul sur son site Web (www.rdl.gouv.qc.ca). Outre ce formulaire électronique intitulé Outil de calcul 2019, on peut imprimer à partir du site Web une version PDF du formulaire.

Ces outils de calcul simplifiés permettent d'établir l'augmentation du loyer, en tenant compte de la variation des taxes municipales et scolaires, des assurances, des améliorations majeures, ainsi que de l'ensemble des coûts

d'exploitation de l'immeuble. Le formulaire sera disponible en format papier dans les 25 bureaux et points de service de la Régie à compter de la seconde semaine de février.

Il importe de préciser que les outils de calcul simplifiés ne prévoient pas certaines situations particulières qui pourraient être traitées lors d'une audience à la Régie du logement, par exemple la mise en place d'un service qui occasionne de nouvelles dépenses d'exploitation, ou encore la présence d'une dépense qui ne bénéficie pas à l'ensemble des occupants de l'immeuble.

DROIT DE REFUS

Le locataire a par ailleurs le droit de refuser l'augmentation de loyer soumise par le locateur. Dans le cas où les deux parties n'arrivent pas à s'entendre sur l'augmentation du loyer (ou sur toute autre modification au bail), le locateur devra, dans le mois qui suit la réponse de refus du locataire, s'adresser à la Régie du logement pour faire une demande de modification du bail. Il est important de noter que dans le cas d'un immeuble construit depuis cinq ans ou moins, le locataire qui refuse une augmentation

de loyer doit quitter son logement à la fin du bail si la section F du bail fait mention de cette restriction (case cochée).

APPLICATION DES POURCENTAGES

À titre d'exemple (voir le tableau ci-haut), la Régie présente un scénario de calcul fictif qui permet de mieux comprendre l'application du Règlement sur les critères de fixation de loyer. ATTENTION, cet exemple ne prend pas en compte les spécificités de chaque immeuble et de chaque logement. Les revenus et les dépenses d'exploitation pour un immeuble peuvent justifier une variation de loyer distincte de cet exemple de calcul, notamment si l'immeuble a fait l'objet de travaux majeurs.

Il est donc important de préciser que l'utilisation de l'outil de calcul en ligne est nécessaire pour obtenir une estimation plus précise de l'augmentation.

Les estimations moyennes d'augmentation de base présentées dans la deuxième colonne sont obtenues en utilisant les nouveaux pourcentages applicables en 2019 sur chaque caté-

gorie de dépenses, à partir des cas présentés à la Régie du logement en 2017 et 2018.

LES CAS PORTÉS AU TRIBUNAL

De 2013 à 2018, la Régie du logement a accordé une moyenne de 2,8 % d'augmentation de loyer dans les cas qui ont été portés au tribunal, en tenant compte des dépenses d'immobilisation qui lui ont été présentées.

(Voir le tableau en bas de la page)

Les années correspondent à la période de référence pour le calcul de l'augmentation de loyer et non à l'année où le calcul a été effectué. Les pourcentages accordés tiennent compte de l'ensemble des composantes du loyer, y compris les taxes (municipales et scolaires) et les assurances. Toutefois, les résultats sans dépenses d'immobilisation ne tiennent pas compte des dépenses majeures attribuées à l'immeuble ou au logement concerné. Le nombre de décisions correspond au nombre de calculs qui ont servi à déterminer les augmentations moyennes de loyer accordées pour chacune des années de référence.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les règles précises qui s'appliquent en matière d'augmentation de loyer pour les logements locatifs (p. ex. : délais d'avis, cas particuliers pour les membres d'une coopérative ou pour une personne vivant dans une habitation à loyer modique) sont expliquées dans le site Web de la Régie, où l'on retrouve également les modèles d'avis d'augmentation de loyer et de réponse à un avis d'augmentation.

Pour en savoir plus, visiter le site web de la Régie du logement :

www.rdl.gouv.qc.ca.

Source du communiqué et des tableaux : www.rdl.gouv.qc.ca

ANNÉE	SANS DÉPENSE D'IMMOBILISATION						ENSEMBLE DES CAS AVEC DÉPENSES D'IMMOBILISATION	N ^{bre} DE DÉCISIONS	TAUX D'INFLATION
	LOGEMENT CHAUFFÉ			LOGEMENT NON CHAUFFÉ	ENSEMBLE DES CAS				
	ÉLECTRICITÉ	GAZ	MAZOUT						
2013	2,2 %	1,1 %	2,7 %	2,0 %	1,8 %	3,1 %	2 087	0,8 %	
2014	1,8 %	1,7 %	1,4 %	2,0 %	1,9 %	2,9 %	2 361	1,4 %	
2015	1,6 %	2,6 %	2,4 %	1,8 %	2,2 %	3,5 %	2 807	1,1 %	
2016	1,7 %	1,1 %	- 1,9 %	1,7 %	1,5 %	2,4 %	1 720	0,7 %	
2017	1,2 %	1,0 %	- 1,6 %	1,4 %	1,2 %	2,4 %	1 126	1,1 %	
2018	1,0 %	1,5 %	2,6 %	1,4 %	1,5 %	2,6 %	678	1,7 %	

Politique

La confirmation de Félix Tshisekedi comme président de la RDC divise l'Union Africaine



Par Isidore KWANDJA NGEMBO,
Politologue.

La Cour constitutionnelle a rejeté le recours du candidat malheureux Martin Fayulu Madidi qui contestait les résultats de la présidentielle. La haute Cour a estimé que la requête n'était pas fondée, parce que l'intéressé n'ayant pas apporté des preuves convaincantes que les résultats publiés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'étaient pas conformes à la réalité. La plus haute juridiction du pays a donc proclamé Félix Tshisekedi Tshilombo Président élu de la République démocratique du Congo (RDC). Il devient ainsi le cinquième Président depuis l'accession du pays à l'indépendance, le 30 juin 1960.

En raison des contestations post-électorales intervenues lors de ces consultations électorales, une délégation de l'Union africaine (UA) qui voulait se rendre à Kinshasa dès ce lundi 21 janvier, a reporté sine die son déplacement sans fixer une nouvelle date. En effet, les chefs d'État membres de la dite délégation devaient rencontrer les différents acteurs politiques congolais impliqués dans le processus électoral, y compris le Président sortant Joseph Kabila, notamment pour les exhorter à s'engager sur la voie du dialogue constructif pour régler pacifiquement la crise post-électorale, et ce, dans un esprit de compromis et de réconciliation nationale, à s'abstenir de tout acte ou toute déclaration qui pourrait envenimer la situation et attiser la violence post-électorale, et surtout à garantir une solution politique qui soit dans l'intérêt du peuple congolais.

Les chefs d'État africains avaient préalablement appelé les autorités congolaises à suspendre toute proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle jusqu'à leur venue. Mais la Cour

constitutionnelle qui est l'ultime instance chargée d'examiner et de traiter les contentieux électoraux, la transparence des processus de dépouillement des votes et la publication des résultats définitifs, n'a pas attendu l'arrivée de chefs d'État africains pour rendre son arrêt sur les différents recours relatifs à la présidentielle, présentés par le candidat malheureux Martin Fayulu Madidi.

Il faut dire que l'Union africaine est divisée sur la question. L'initiative de ces chefs d'État de la sous-région, au nom de l'Union africaine, était mal perçue tant par d'autres chefs d'État du continent, que par les Congolais, qui considèrent qu'une telle démarche est inappropriée et peu crédible. Nombreux observateurs de cette organisation continentale y voient là une immixtion incongrue dans les affaires intérieures d'un pays et une atteinte grave à l'indépendance de la justice d'un État souverain. Dans la mesure où cette initiative était susceptible de nuire à une procédure en matière de contentieux électoral, en imposant une médiation avant toute procédure judiciaire.

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a bien perçu également le risque majeur pour une telle démarche du président de l'Union Africaine, Paul Kagamé qui, bien que louable en théorie, s'avérait dangereuse pour la démocratie, parce que susceptible d'empiéter sur les domaines de compétence du pouvoir judiciaire. Ce qui risquait de saper l'autorité de la Cour constitutionnelle de ce pays et créer un précédent susceptible de compromettre l'indépendance de la justice.

Le secrétaire général des Nations unies a donc réagit rapidement pour recadrer les choses, en clarifiant que l'UA ne s'était pas exprimée en tant qu'institution, mais que c'était une initiative d'un groupe de chefs d'Etat africains invités par le chef de l'Etat rwandais, Paul Kagamé, président en exercice de l'UA. Toutefois, Antonio Guterres a souhaité que cette démarche se fasse dans le respect de la volonté du peuple congolais, de la démocratie et de la législation nationale applicable en matière de règlement de contentieux électoraux.

" Nous espérons maintenant que le processus électoral en République démocratique du Congo se conclura sans violence dans le plein respect de la volonté du peuple congolais et des règles juridiques et constitutionnelles du pays ", a martelé Antonio Guterres.

C'est donc un appel au strict respect de la légalité constitutionnelle et une invitation au respect de l'arrêt de la Cour

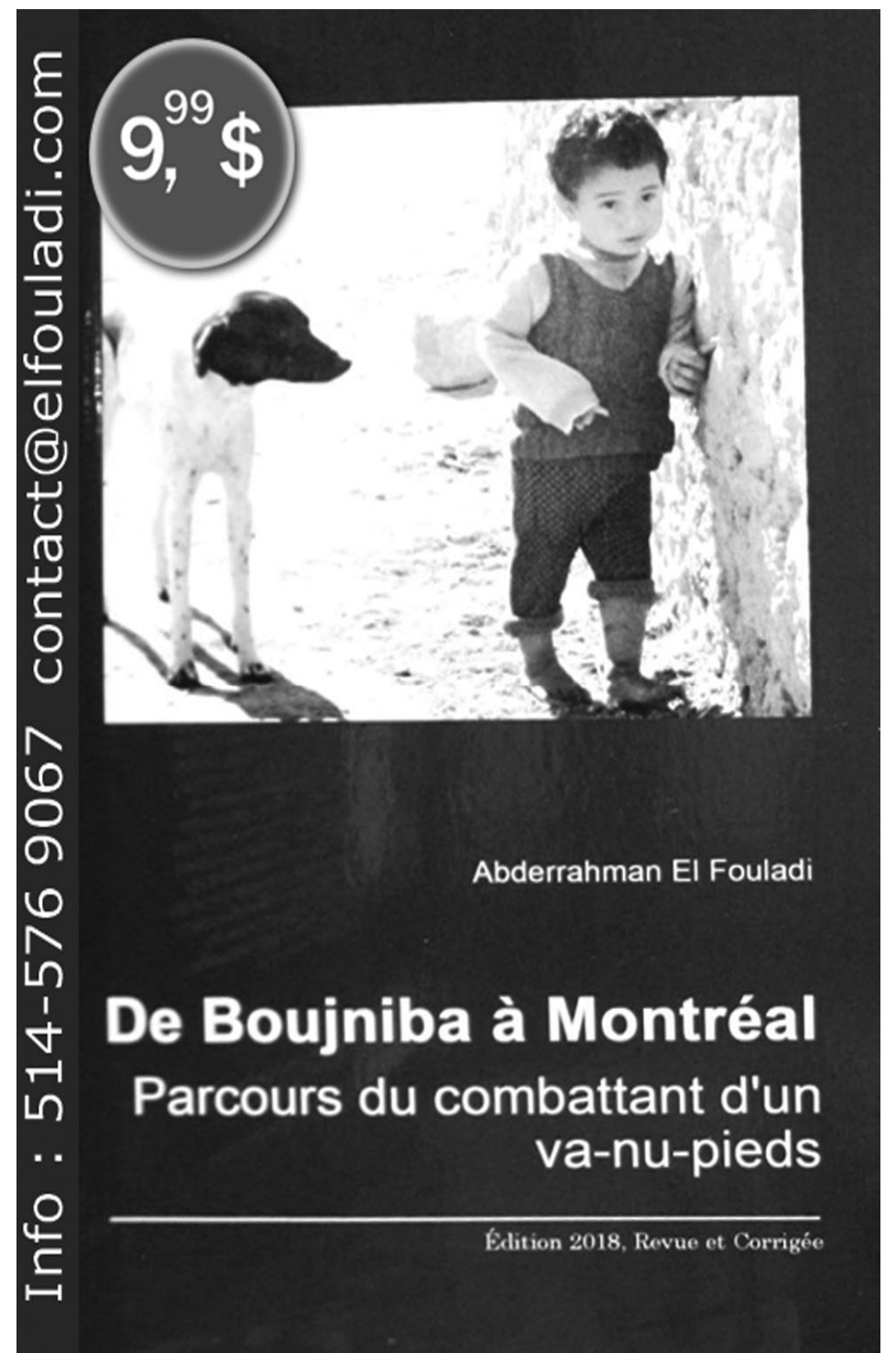
constitutionnelle. En effet, dans une démocratie, l'autorité judiciaire est indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Il est donc essentiel que le pouvoir judiciaire soit véritablement indépendant et ne subisse pas des pressions de la part des autres pouvoirs.

En effet, même si l'utilité d'une telle démarche ne fait aucun doute, on imagine mal comment la Cour constitutionnelle pouvait obtempérer à une telle demande de l'UA, en violation des dispositions applicables de la Constitution de la RDC.

Toutefois, au vu de ce qui précède, il y a lieu de croire que si la mission africaine tient toujours, l'agenda devra être complètement remanié, sinon la démarche risque fort bien de s'avérer vaine et

contre-productive, car les Congolais n'accepteront pas des telles intrusions des États tiers qui ont des intérêts économiques et stratégiques et qui ne souhaitent pas forcément la paix et la stabilité politique de ce grand pays d'Afrique centrale.

Maintenant que les contentieux électoraux sont réglés et que le Cour a publié les résultats définitifs des élections, le plus dur reste à venir. Les Congolais, avec leur nouveau président, Félix Tshisekedi Tshilombo, doivent savoir que les défis à relever sont énormes pour ce pays, et que, tout le monde doit mettre la main à la pâte en participant activement à la reconstruction économique et sociale de ce pays.



9,99 \$

Abderrahman El Fouladi

De Boujniba à Montréal
Parcours du combattant d'un va-nu-pieds

Édition 2018, Revue et Corrigée

Info : 514-576 9067 contact@elfouladi.com

Publicité...




Donnez à votre enfant un avantage sur le plan scolaire et au-delà !

Kumon aide à accélérer l'apprentissage des enfants en mathématiques et en anglais, et ce, dans le cas des enfants d'à peine 3 ans jusqu'au secondaire.

Centre de maths et d'anglais Kumon d'Anjou
7275 rue Sherbrooke E, local 10 (Place Versailles)
514-709-8886 • anjouqc@ikumon.com

KUMON




CONSEILSTAXES

IMPÔTS, FISCALITÉ ET TAXES À LA CONSOMMATION

YOUSSEF EL ARIBI, M.FISC
MAITRE EN FISCALITÉ

E-MAIL : YOUSSEF.ELARIBI@CONSEILSTAXES.COM
LAVAL : 514 806 1641
SHERBROOKE : 819 674 1641
BUREAU : 400, BOUL. CURÉ-LABELLE, SUITE 204, LAVAL, QC, H7V 2S6

Info : 514-576 9067 contact@elfouladi.com



9,99 \$

Abderrahman El Fouladi

De Boujniba à Montréal
Parcours du combattant d'un va-nu-pieds

Édition 2018, Revue et Corrigée

TAEKWONDO
La symbiose entre le corps et l'esprit




ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES
www.ecotaekwondo.com

Inscriptions en cours

ADMINISTRATION CENTRALE
514 721 8173



Concept de benhulmasaboderrahman@gmail.com

BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE ?
CONTACTEZ-NOUS

BADRE IZOUGGAGHEN
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

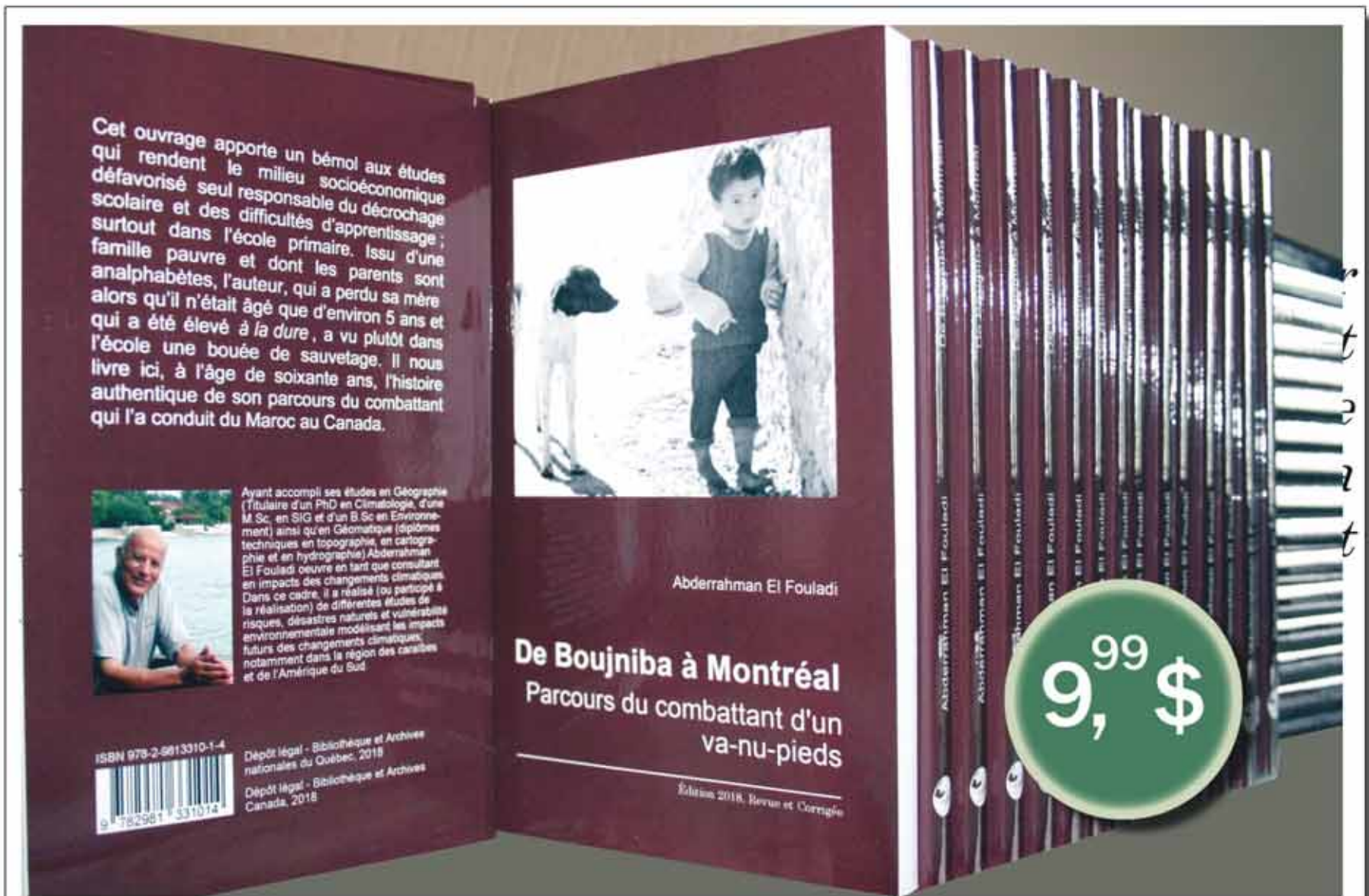
Cell.: 514 991-7738

Courriel : badre@mtgcentr.com
514-990-0391
10345 Papineau suite 220,
Montréal, QC, H2B 2A3



Une Façon intelligente d'obtenir une hypothèque

 **VISION HYPOTHÈQUE**
Agence hypothécaire



“Un bras de fer entre un enfant et son destin”

Pour commander votre copie

EN LIGNE

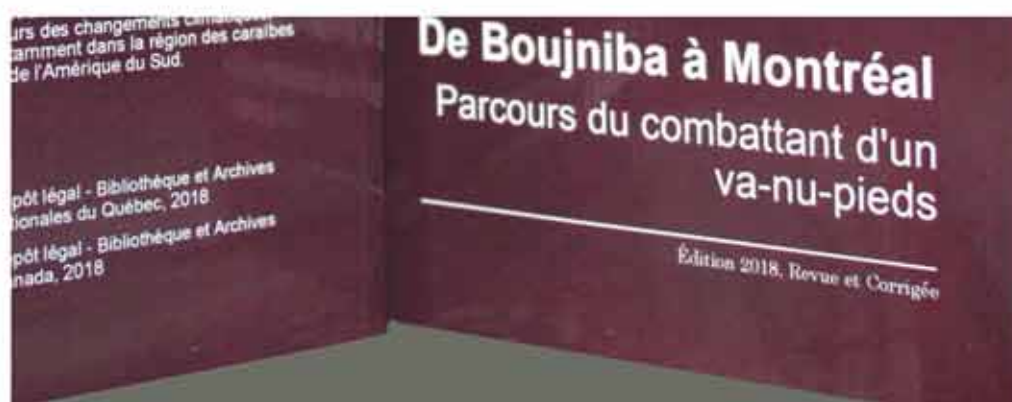
Chez Renaud-Bray,
www.renaud-bray.com
Référence : 13866183,
No de produit : 2618768
ISBN : 9782981331014

EN LIBRAIRIE

Librairie du Moyen-Orient
877, Décarie.
Ville St-Laurent
(Métro Côte-Vertu)

COPIE DÉDICACÉE

Envoyez votre paiement Interac ainsi que votre adresse à :
contact@elfouladi.com
Des frais de livraison pourraient s'appliquer (Tél.: +1-514-576-9067)





Le point sur la mobilité humaine au 21^{ème} siècle

Murs de la "Paix" ou Murs de la "Honte" ?



Par Nasser Bensefia

La mondialisation entraîne une plus grande circulation des biens, des capitaux et des hommes. Lorsque le niveau de développement des pays mitoyens est très différent, la tentation du repli sur soi devient alors très forte. De nombreux murs ne sont en fait que des barrières anti-immigration séparant des pays riches de pays pauvres.

En 2017, 82% de la richesse mondiale créée s'est retrouvée dans les poches des plus riches de la planète qui ne représentent que 1% de la population, alors que la moitié la plus pauvre de l'humanité, (3,7 milliards de personnes) n'a rien reçu, affirme l'organisme OXFAM qui s'appuie sur diverses données (Forbes, Crédit Suisse, Banque mondiale, OIT...) et sur ses propres enquêtes de terrain.

Voir (Tableau ci-contre) pour quelques exemples du rapport entre les PIB de l'année 2017 de quelques pays limitrophes, en milliards de dollars US (source : Banque mondiale) :

« Les murs de séparation », appelés aussi « murs de la paix » ou plus pertinemment « murs de la honte », sont les tristes vestiges de quelques réflexes primitifs. Ces murs volent des vies, confisquent des familles, violent des terres, enferment, torturent et condamnent des peuples. N'est-il pas temps d'ouvrir enfin les débats sur cette triste réalité érigée au nom de quelques théories qui prônent la réconciliation par la séparation en oubliant que la paix ne peut se faire qu'ensemble ?.

Histoire des murs

Dès le IV^e siècle avant J.-C., Alexandre le Grand aurait construit un mur pour éloigner les Barbares entre les montagnes du Caucase et les berges

de la mer Caspienne. Au III^e siècle avant J.-C., l'empereur Qin Shi Huangdi, fondateur de la dynastie Qin, entame la construction de la Grande Muraille de Chine pour se protéger des multiples incursions des tribus nomades des steppes. Et c'est sous la dynastie des Ming (1368-1644) que la Grande Muraille atteint sa forme actuelle, soit 3640 km de long, auxquels il faut ajouter près de 2860 km de ramifications.

Tout au long de leur histoire, les empires ont cherché à se protéger par des murs aux marches de leurs territoires : Vauban et sa « ceinture de citadelles » au XVII^e siècle, le mur des fermiers généraux construit autour de Paris en 1814, la « barrière de forts » destinée à arrêter une éventuelle invasion allemande construite autour de Paris après la défaite de 1870, le « mur de fer » séparant l'Europe en deux pendant quarante-trois ans, les lignes Challe et Morice, érigées pendant la guerre d'Algérie par les Français en 1956 et 1957, le long des frontières marocaine et tunisienne, etc.

Par ces exemples historiques, l'on s'aperçoit que « la tentation des murs » remonte à plusieurs siècles. La majorité de ces murs a été érigée dans des périodes de conflit, de définition des limites territoriales ou des zones d'influence étatiques. Certains murs existant encore aujourd'hui reflètent cette

n'est épargné par la réalité des murs hier comme aujourd'hui.

L'histoire Contemporaine

Il y avait onze murs de séparation sur la planète en 1989. On en compte aujourd'hui soixante-cinq, construits et planifiés. Plus d'une douzaine ont surgi depuis 2010. Une quinzaine d'autres sont déjà prévus.

En 2015, le géographe Stéphane Rosière dénombre une trentaine de murs totalisant 18.000 km de clôtures. Le site des murs.org propose une carte des murs actuels et a mesuré 21 000 km de murs frontières dans le monde en incluant les projets ou les murs encore inachevés.

En Amérique, celui de la frontière mexico-américaine agite la présidentielle américaine. En Europe, où l'on referme et renforce aussi les frontières, le futur mur de Calais, dont les fondations ont été creusées le 20 septembre 2016, pourrait en faire de même pour la présidentielle française .

Le bras de fer qui secoue les États-Unis actuellement relativement à l'achèvement du Président Trump à construire son MUR et financer les 5,7 milliards de dollars, à même les fonds publics. Conséquence : un "shutdown" du gouvernement, donc une paralysie et un arrêt des activités gouvernementales, une situation politique dans laquelle le Congrès échoue à autoriser

Pays		Rapport
États-Unis : 19 390,60	Mexique : 1 149,92	17 fois
Union Européenne : 17 277,70	Afrique : 1600	11 fois
Espagne : 1 311,32	Maroc : 109,14	12 fois
France : 2 582,50	Algérie : 170,37	15 fois
Italie : 1934,80	Tunisie : 40,26	48 fois
Israël : 350,85	Palestine : 14,41	24 fois
Turquie : 851,10	Syrie : 13,46	63 fois

situation : la Corée est coupée en deux depuis 1953 ; l'île de Chypre est toujours divisée et occupée par l'armée turque au Nord depuis 1974 ; le Cachemire est une zone de tension permanente entre l'Inde et le Pakistan depuis 1947; la paix n'arrive pas à s'imposer entre Israéliens et Palestiniens, désormais séparés par un mur de neuf mètres de haut. Depuis les événements du 11 septembre, de "nouveaux" murs sont construits pour tenter de faire face aux peurs générées par le phénomène de la mondialisation.

Aucune époque ni aucun continent

suffisamment de fonds pour les opérations gouvernementales.

Quelle efficacité ?

« Les murs ne sont pas des solutions, analyse l'historien Claude Quétel: Fait dans l'urgence, un mur n'est qu'une réponse simple, tellement bête, tellement inhumaine, tellement primaire. » Une réponse qui ne fait que repousser une solution.

Mais, par exemple, cela n'a pas arrêté les migrants (vers l'Europe et à travers le Maroc) qui suivent désormais une autre route par la mer Méditerranée. "La route la plus mortelle du

monde", selon le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés qui a recensé 3500 morts en mer au cours de l'année 2014, ce chiffre n'incluant pas les disparus.

Sur le long terme ces murs n'apportent aucune solution. Ils isolent le problème à l'origine de leur construction, ont tendance à l'amplifier et symbolisent surtout l'impuissance des États à le gérer.

Alors qu'il est proposé comme une solution, le mur devient donc très vite un problème en soi...

Le bilan humain est souvent lourd car quelle que soit la hauteur du mur et sa militarisation, il y a toujours quelqu'un pour le surmonter ou le contourner au péril de sa vie.

- Les murs ne servent à rien car ils induisent des logiques de transgression. On a dénombré 150 tunnels sous la frontière mexico-américaine. Les trafiquants contournent les murs et barrières par la mer avec des sous-marins ou par les airs avec des drones... Ces stratégies de contournement sont multiples, de plus en plus sophistiquées et dangereuses à mesure que les murs se renforcent;
- Les murs viennent fracturer une zone transfrontalière, donc déstructurer une économie locale;
- Alors que les passages de frontières pouvaient être pendulaires, saisonniers, temporaires - on pouvait revenir en arrière, retourner dans son pays d'origine, ces murs empêchent paradoxalement ceux qui les ont franchis de ressortir du pays où ils sont rentrés,.
- Les murs "invitent les mafias à la table de la frontière". On ne peut plus franchir un mur sans faire appel à des structures criminelles, et de plus en plus criminalisées. Une situation plus grave que le problème originel est ainsi créée.

Banalisation internationale !

Une réponse facile donc, en tout cas bien plus que de résoudre un problème. Une technique qui, de nos jours, est issue majoritairement de démocraties, tels que les États-Unis, Israël, l'Espagne ou encore l'Inde (qui a construit un mur électrifié à sa ligne de contrôle avec le Cachemire) pour qui ériger des blocs de béton ou de barbelés devient une méthode banale.

Pour Claude Quétel : « Ce qui est pour

À suivre : Page 11

Le point sur la mobilité humaine au 21^{ème} siècle

Murs de la "Paix" ou murs de la "Honte" ?

Suite de la page 10

Israël un mur anti-terroriste représente pour les Palestiniens, très clairement, un mur qui va à l'encontre de la possibilité même d'un État palestinien ». La clôture de sécurité israélienne s'est en effet construite sur une apparence de logique qui n'est pas celle d'une frontière mais qui était celle d'une ligne, dite « verte » (comme celle qui sépare le nord et le sud de Chypre) qui délimitait la Cisjordanie. Or, Israël a construit son mur en mordant délibérément sur la Cisjordanie, « ce qui pousse les Palestiniens à dire : "votre mur n'est pas un mur anti-terroriste mais un mur qui favorise la colonisation" », ajoute Claude Quénel. Un mur qui vise donc à fragmenter le territoire palestinien, comme le déclarait en avril 2007 le général Yair Golan, à l'époque commandant des troupes israéliennes en Cisjordanie : « La séparation, et non la sécurité, est la raison principale de la construction du mur. On aurait pu atteindre la sécurité de manière plus efficace et moins coûteuse par d'autres moyens ».

Un mur entre le Nord et le Sud

La barrière de sécurité israélienne symbolise par ailleurs le changement d'axe des murs dans le monde. De séparation Est-Ouest, les murs ont, depuis la chute du Rideau de fer, tendance à cloisonner un Nord riche d'un Sud pauvre, ironie du sort quand on sait que les limes de l'Empire romain avait pour but de protéger le monde dit « civilisé » des barbares venus... du Nord.

Il est bien loin ce monde globalisé qui est le nôtre, chantre de la mondialisation et de la libre circulation des peuples.

Dans L'empire et les nouveaux barbares (JC Lattès, 2001), Jean-Christophe Rufin affirme que la fin de l'affrontement Est-Ouest a éveillé un affrontement Nord-Sud et les « barbares », pour reprendre les termes de l'empire Romain, viennent désormais du Sud. La multiplication

des barrières anti-migrants clandestins en témoigne.

Aux États-Unis, analyse Alexandra Novosseloff, le discours sur la sécurité, sur le mur à sa frontière mexicaine, sur la protection que ce dernier accorderait, cache en réalité un discours qui pourrait être plus franc sur la réalité des effets des accords de libre-échange passés avec le Mexique (et le Canada) et qui ont déstructuré l'économie mexicaine. Les États-Unis pratiquent également une autre forme d'isolement face à cette peur de l'autre, jugé pauvre, dangereux, en bâtissant des îlots de sécurité, de véritables zones résidentielles murées, plus cosues les unes que les autres. Huit millions d'Américains vivent actuellement dans 30.000 'gated communities', protégés de menaces, réelles ou imaginaires.

Des murs qui s'écrouleront

Dès lors, lorsque les ponts remplaceront les murs entre les hommes, lorsque la négociation l'emportera sur le sécuritaire et l'unilatéralisme à tout va, lorsque les migrants pourront rester chez eux dans des pays pacifiés et économiquement développés, seuls demeureront les murs de la paix ainsi que, probablement, les murs de piments: Au Gabon, au Kenya, en RDC ou bien encore au Zimbabwe, des paysans dressent des murs de briques de piments autour de leurs plantations pour faire fuir les éléphants. Une technique qui a fait ses preuves.

Le Pacte de Marrakech : ni révolutionnaire, ni contraignant !

Lors de l'assemblée générale des Nations unies tenue en date du 19 décembre 2018, 152 pays ont approuvé « le pacte de Marrakech ». Objectif : renforcer la coopération internationale pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. (Pour plus de détails, voir l'article 'Le Pourquoi d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières', page 12 NDLR)

Selon l'ONU, il y avait, en 2017, 258



Photo : wikimedia.org

millions de migrants internationaux.

Il s'agit d'un document contenant une quarantaine de pages qui fixe vingt-trois objectifs pour « améliorer la coopération en matière de migrations internationales », accompagnés de mécanismes de suivi des mesures à toutes les étapes :

- Mieux connaître les flux au moyen de collectes de données précises ;
- En amont, lutter contre les « facteurs négatifs et les problèmes structurels » qui poussent les individus à quitter leur pays ;
- Rendre plus accessibles les filières légales de migration, fournir des preuves d'identité à chacun, « veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires » ;
- Rendre les périodes migratoires moins dangereux, « sauver des vies » par une action internationale coordonnée, lutter contre les passeurs et la traite des personnes ;
- Mieux gérer les frontières, limiter le recours à la rétention administrative, renforcer la coopération consu-

laire ;

- Une fois les migrants arrivés dans un pays, leur assurer des services de base, les moyens de s'intégrer, reconnaître leurs qualifications et éliminer toutes les discriminations ;
- Permettre aux migrants de contribuer au développement de leur pays d'origine, simplifier les envois de fonds, faciliter leur retour en assurant la portabilité de leurs droits.

Mais, dès le préambule, le pacte précise qu'il établit « un cadre de coopération juridiquement non contraignant, qui repose sur les engagements convenus par les États membres » et qu'il « respecte la souveraineté des États et les obligations que leur fait le droit international ». Concrètement, cela signifie que chaque pays, même s'il signe ce texte, pourra continuer de facto à mener une politique qui y est contraire sans encourir aucune sanction.

© Nasser Bensefia pour Maghreb Canada Express



Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Le point sur la mobilité humaine au 21^{ème} siècle

Le Pourquoi d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières



Par Moha Ennaji, (*), Professeur à l'Université de Fès, et professeur visiteur à l'Université de Rutgers et de l'Université de Mansfield

Le Pacte mondial sur les migrations a été adopté le 10 décembre 2018 à Marrakech, au Maroc, sous les auspices des Nations Unies, en vertu de la «Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants» (19 septembre 2016), qui a décidé de lancer un processus de négociations intergouvernementales menant à l'adoption d'un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

Pacte non contraignant

Ce document non contraignant, qui a récemment été ratifié par l'Assemblée générale des Nations Unies par une grande majorité de pays, offre aux acteurs étatiques et non étatiques un cadre général et des lignes directrices pour la collaboration et le partage des responsabilités en matière de migration. De nos jours, il y a environ 258 millions de migrants dans le monde, soit environ 3,4% de la population mondiale.

Le texte a polarisé les critiques des nationalistes et des groupes anti-

migration. Sous la pression des courants politiques locaux ou de leurs opinions, trente pays n'étaient pas représentés malgré leur engagement antérieur sur ce document. Ses critiques y voient un encouragement à un flux migratoire incontrôlé. Les partis politiques populistes, notamment en Europe, ont mobilisé leurs efforts contre l'adoption de ce pacte, qui a entraîné l'implosion de la coalition au pouvoir en Belgique avec la démission des ministres nationalistes flamands et du Premier ministre Charles Michel.

Pacte instrumentalisé

En raison des conditions quelque peu tumultueuses des majorités électorales dans quelques pays, le pacte sur les migrations a été instrumentalisé ou manipulé. Les nationalistes européens se sont mobilisés contre ce pacte, engendrant des affrontements politiques à l'est et l'ouest de l'Europe sur ce sujet brûlant qui entrave la collaboration des États. Le 16 décembre, des milliers de manifestants à Bruxelles ont manifesté contre le pacte des Nations Unies, à la suite de l'appel lancé par les partis flamands de droite, craignant que le pacte ne conduise à une recrudescence de l'immigration.

Les États-Unis, qui s'étaient retirés de la rédaction du texte en décembre 2017 en le jugeant contraire à la politique d'immigration du président Donald Trump, ont lancé une nouvelle attaque contre le Pacte et contre toute forme de "gouvernance mondiale". Les décisions relatives à la sécurité, le droit de résidence légale ou d'obtention de la citoyenneté, font partie des décisions souveraines les plus importantes qu'un pays puisse prendre", a martelé la mission diplomatique américaine.

Début décembre, une réunion s'est tenue à Bruxelles avec Marine Le Pen, chef de l'extrême droite française, et Steve Bannon, ancien conseiller de Donald Trump, pour dénoncer le pacte. Ils l'ont brandi comme un épouvantail des populistes de toute l'Union européenne à l'approche des élections

européennes de mai prochain. Ces réactions se produisent alors même que le pacte respecte la responsabilité des États de protéger leurs frontières et la souveraineté nationale des pays de contrôler les flux migratoires, à démanteler les réseaux et à lutter contre la traite humaine.

Comme l'a déclaré Louise Arbour, représentante spéciale des Nations Unies pour les migrations, lors d'une conférence de presse à Marrakech, "le pacte ne crée aucun droit d'émigrer et n'impose aucune obligation aux États".

Le pacte identifie les grands principes: Protection des droits de l'homme, des femmes et des enfants, reconnaissance de la souveraineté nationale - et dresse une liste de propositions visant à aider les pays à faire face à la migration, échange d'informations et de compétences, et favorise l'intégration des migrants. Il interdit les détentions arbitraires, n'autorisant les arrestations qu'en dernier recours.

Pacte dangereux pour les uns; insuffisant pour les autres

D'autre part, les défenseurs des droits de l'homme estiment que ce pacte est insuffisant, notamment en ce qui concerne l'accès des migrants à l'aide humanitaire et aux services de base ou les droits des travailleurs migrants.

Aujourd'hui, on s'inquiète du nombre croissant de migrants en situation irrégulière et les États doivent travailler ensemble pour minimiser les facteurs indésirables qui poussent les personnes à quitter leur pays d'origine.

Bien gérée, la migration peut favoriser la croissance économique et aider à faire face aux déséquilibres croissants des tendances démographiques et du réchauffement de la planète dans les régions et les continents. Si elle reste totalement non réglementée, la migration peut engendrer des tensions, comme c'est le cas aujourd'hui.

Ainsi, comme nous le montre dans le livre "Nouveaux horizons de la diaspo-

ra musulmane en Europe et en Amérique du Nord", la migration est à la fois un défi et une opportunité. Cette question devrait être traitée conjointement et à l'échelle mondiale, par la promotion et le renforcement de mécanismes de nature multilatérale, associant les pays d'origine, de transit et de destination.

La migration : Acte de choix et non de désespoir

À mesure que les Nations Unies ont ratifié ce pacte et que les pays le mettent en œuvre, la migration peut être rendue plus sûre pour tous, en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, y compris les femmes et les filles qui sont souvent victimes de trafic illicite et de traite des êtres humains.

Cela peut être réalisé en réduisant les risques, en veillant au respect des droits humains et en rendant les migrations régulières plus accessibles et préférables aux itinéraires et aux moyens dangereux et irréguliers souvent utilisés.

La migration devrait devenir un acte de choix plutôt qu'un acte de désespoir imposé par les guerres civiles, les catastrophes ou le changement climatique. La migration est une responsabilité partagée des pays concernés. Aucun État ne peut y répondre seul, et aucun État aussi puissant soit-il n'a le droit de dicter à d'autres états ce qu'il faudrait faire à ce sujet.

Alors que le monde célèbre le 70e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, rappelons-nous que, lorsque nous protégeons tous les migrants et les réfugiés et que nous les traitons avec dignité et respect, nous établissons une norme morale pour le monde.

(* Moha Ennaji est président du Centre Sud Nord pour le dialogue inter-culturel et les migrations au Maroc et professeur de linguistique et d'études culturelles à l'Université de Fès.



Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Rétrospective

Ce qui m'avait marqué en 2018



Par Mustapha Bouhaddar

Le mouvement des gilets jaunes est l'événement qui a le plus marqué les Français en 2018, devant les attaques terroristes, et l'augmentation du pouvoir d'achat est leur

principale attente pour 2019, selon un sondage IFOP diffusé le 19/12/2018.

Après De Gaulle et le mouvement étudiant de mai 1968 qui a poussé ce dernier à démissionner, la France a été soumise à des gouvernements successifs issus de la Gauche et de la Droite, une alternance avec une politique en essuie-glace qui a rarement apporté quelque chose de positif pour la classe moyenne et la France d'en bas. Il faut appeler un chat un chat, cette dernière, ce sont les pauvres de la République, les laissés pour compte.

Emmanuel Macron n'échappe pas à la règle, car soutenu matériellement par des lobbies industriels et banquiers d'affaires lors des élections présidentielles ; élu Président, il a tout fait pour leur rendre l'ascenseur.

Lui-même ancien banquier chez Rothschild, dans son programme, il a commencé par supprimer l'impôt sur les grosses fortunes (l'ISF), a mis en place la TVA, un impôt qui fait mal au portemonnaie, car c'est un prélèvement direct. Il a instauré la SCG pour les retraités dont la plupart ont une maigre retraite. Et a raboté l'allocation pour le logement des étudiants de 5 euros. Quelle mesquinerie ! Quand on observe le train de vie des ministres et le salaire des collaborateurs du président. Dernier salaire en date dévoilé, est celui de Chantal Jouanno : 14700 euros brut par mois. Une honte !

Le mouvement des gilets jaunes rassemble des profils divers, des Français de tous bords politiques et de tous âges, dans toute la France. Lancé au départ pour protester contre la hausse des prix des carburants, le mouvement a agrégé de nombreuses revendications.

Les porte-parole des gilets jaunes ont ainsi envoyé aux médias et aux députés un communiqué listant leurs demandes. On y trouve des propositions sur de nombreux domaines, du prix des péages en passant par l'éducation, les salaires, ou encore les droits de succession.

Les gilets jaunes revendiquent : « la revalorisation du SMIC, défiscalisa-

tion des heures supplémentaires, remise en place de l'ISF, hausse du pouvoir d'achat, suspension des taxes sur les carburants, "ne pas toucher à la pension de réversion", "laisser les retraites de nos anciens tranquilles", baisse des salaires des députés." »

Quant au côté structurel, de changement institutionnel, ce sont des revendications "Plus axées sur les institutions politiques la demande d'instauration d'une 6ème République. Selon cette perspective, les Gilets jaunes n'attendent donc rien des institutions actuelles. Ils évoquent à la fois la nécessité d'une assemblée constituante ou d'un référendum. Il s'agit d'une volonté de restitution du pouvoir au peuple dans leur organisation et dans le projet futur. Il faut noter que ces deux ensembles partagent une aspiration, celle d'un référendum d'initiative citoyenne."

le mouvement des Gilets jaunes est devenu rapidement un mouvement social (et non pas un simple mouvement de grogne contre les taxes ou de refus de consentir à l'impôt) qui a évolué vers des dénonciations mais aussi des constats et des propositions : les injustices fiscales et sociales, la faiblesse des rémunérations rejoignent la mise en cause du manque de services publics de l'Etat (au niveau des transports collectifs dans les zones rurales et périurbaines pour les groupes Facebook locaux) et amènent une idée centrale : celle de l'impasse actuelle des institutions de la Vème République. D'où les demandes de changement de République, de création de nouveaux "outils démocratiques" comme le R.I.C (référendum d'initiative citoyenne) ou les assemblées constituantes.

Comme le disait jadis Mazarin à Colbert, il y a quantité de gens en France qui travaillent, rêvant d'être riches et redoutent d'être pauvres ! C'est ceux-là que nous devons taxer encore plus, toujours plus ! Ceux-là ! Plus tu leur prends, plus ils travaillent pour compenserC'est un réservoir inépuisable ! Apparemment, Macron a reçu le message de Mazarin cinq sur cinq.

L'Environnement et la démission de Nicolas Hulot

Comme on peut le lire dans le journal «Le Monde» du 29/08/2018, c'est Nicolas Hulot lui-même qui en fait l'aveu : la politique écologique et climatique du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux. « Est-ce que les petits pas suffisent à endiguer, inverser et même à s'adapter, parce que

nous avons basculé dans la tragédie climatique, et bien la réponse est non », a déclaré le désormais ex-ministre de la transition écologique et solidaire, sur France Inter, mardi 28 août 2018.

Sur les principaux dossiers de son ministère, Nicolas Hulot dit sa déception, voire son impuissance : « Est-ce que nous avons commencé à réduire les émissions de gaz à effet de serre ? La réponse est non », a-t-il reconnu avant d'égrener la liste de ses échecs : la réduction de l'utilisation des pesticides, l'enrayement de l'érosion de la biodiversité, l'artificialisation des sols... Alors que tous les signaux du réchauffement sont au rouge et appellent des solutions urgentes, Emmanuel Macron n'a pas fait de l'environnement la priorité de son quinquennat. Le chef de l'Etat s'est contenté de paroles fortes et de gestes symboliques, mais n'a jamais fait la démonstration qu'il souhaitait changer de modèle économique.

Bien sûr, le ministre de la transition écologique peut se targuer de quelques succès, ou à tout le moins, d'avoir pu limiter les dégâts. La décision d'abandonner la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, à proximité de Nantes, alors que, depuis plusieurs décennies, tous les gouvernements en avaient défendu la nécessité, sans pour autant en démarrer le chantier, fut considérée comme une preuve évidente de son poids auprès d'Emmanuel Macron.

Au début de l'été, l'ex-président de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme savourait une autre petite victoire. Dans le vaste chantier, désormais reporté, de la réforme des institutions, il obtient de l'exécutif que les mots « environnement, climat et biodiversité » figurent dans l'article premier de la Constitution, et non dans l'article 34, comme l'avait pourtant annoncé le premier ministre, Edouard Philippe, en avril 2018.

Je note quand même une grande déception concernant la COOP 22 qui me tient beaucoup à cœur.

Sur ses deux gros dossiers, l'agriculture et la transition énergétique, Nicolas Hulot n'a pas réussi à impulser un changement de modèle.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur l'écologie en France, à lire le livre de Ségolène Royal, « ce que je peux enfin vous dire » sorti le 31/10/2018 chez Fayard.

La percée de l'extrême droite

Au Brésil récemment, en Autriche, en Suède, en Italie, en Hongrie, en Alle-

magne, la liste est longue. L'extrême droite progresse et sévit comme la peste dans le monde entier. Nous vivons désormais, dans un monde du chacun pour soi. Fini le partage, et la main tendue à l'autre. Celui qui ne s'en sort pas est faible et n'a rien faire dans ce monde. Il faut le laisser à son sort. Laisser mourir les migrants dans la méditerranée. Qu'ils se noient, ce n'est pas notre problème.

Julien Licourt journaliste au Figaro apporte une explication très pertinente pour ce phénomène de l'extrême qui prospère et qui a encore de belles années devant lui. Il explique que : « Depuis 2001, l'extrême droite gagne du terrain sur le Vieux Continent. On note plus de 250 élections de portée nationale en Europe sur une période de 17 ans. Au fil des années, nombre de pays se foncent, traduisant la progression dans les urnes de cette frange de l'échiquier politique. On note bien, localement, quelques retours en arrière, qu'ils soient le résultat d'un effondrement électoral ou de l'étiollement d'une position jadis bien tenue. On distingue également des zones hermétiques au vote d'extrême droite. Cependant, si cette hausse des résultats électoraux ne se traduit pas par une prise de pouvoir solitaire, elle n'en reste pas moins une tendance visible sur l'ensemble du continent européen. Si bien que parfois la droite traditionnelle ou certains partis dits «antisystèmes» sont tentés par des alliances gouvernementales. Nos sociétés sont toujours dans la séquence politique ouverte par l'attentat commis aux États-Unis le 11 Septembre. Les extrêmes droites également. Si la critique de l'islam et du monde musulman était déjà présente chez elles, ces attentats deviennent alors des éléments centraux du discours néopopuliste.

Les droites extrêmes et radicales européennes sont diverses, multiformes. Les plus folkloriques d'entre elles peuvent revêtir les oripeaux d'époques révolues. Elles sont extrêmement minoritaires. La plupart ont évolué. Elles sont les produits de leurs époques et se sont adaptées aux mutations géopolitiques. Elles ont opté pour des positions politiques qualifiées de nationales-populistes ou de néopopulistes. La volonté de créer un homme et une société nouvelle, en vogue dans la première moitié du siècle, a cédé sa place à la critique de l'État providence et la nostalgie du passé, à la lutte contre le multiculturalisme et aux revendications identitaires.

Si l n'existe pas d'internationale fascis-

À suivre : Page 14

Rétrospective

Ce qui m'avait marqué en 2018

(Suite de la Page 13)

te, il n'y a pas plus d'unicité des extrêmes droites en Europe, et surtout pas dans le temps. IL n'existe donc pas de définition unanime pour attribuer cette étiquette à un parti plutôt qu'à un autre. Quelques traits communs se dégagent tout de même tels que l'idée que la société se comporte comme un organisme vivant ou encore le souhait d'instaurer la préférence nationale. Chacune y rajoute ensuite, selon son histoire ou les réalités nationales, une demande d'ordre, de libéralisme, d'étatisme, le rejet de l'immigration et/ou du multiculturalisme.»

Pour nos lecteurs intéressés par ce sujet de l'extrême droite, je les renvoie vers le chercheur Nicolas Lebourg, spécialiste des extrêmes droites, chercheur associé au CEPEL membre de l'Obser-

vatoire des radicalités politiques. IL est l'auteur, avec Jean-Yves Camus, du livre Les Droites extrêmes en Europe, paru en 2015.

Le double assassinat des jeunes touristes scandinaves dans la région de l'Atlas

J'aurai pu terminer cet article sur un point positif, à savoir la victoire de la France pour la coupe du monde de football 2018, mais l'assassinat de ces deux touristes scandinaves dans la région de l'Atlas au Maroc d'où sont originaires mes parents me marquera à vie. En plus pas loin du jbel Toubkal où il y a une des plus grandes réserve d'étoiles au monde. J'ai écrit récemment un article sur cette réserve dans ce même journal. Quelle a été ma déception quand j'ai appris la nouvelle de

cet assassinat !

Comme le rapporte « le Parisien » du 24/12/2018, « Presque un paradoxe. Depuis 2011 et les 17 morts de l'attentat de Marrakech, le Maroc n'avait connu aucun acte terroriste sur son sol. Certes, près de 2000 de ses ressortissants ont grossi les rangs de Daech au fil de ces dernières années. Nombre d'entre eux se sont par ailleurs illustrés dans la vague terroriste qui a touché l'Europe, dont Abdelhamid Abaaoud, cheville ouvrière du 13 novembre à Paris. Mais le royaume chérifien avait su préserver son propre territoire.

Un succès tel dans la lutte antiterroriste qu'il a contribué à faire du Maroc une cible de choix. Fin 2017, un rapport du Combating Terrorism Center

(CTC), think tank basé au sein de l'académie militaire de West point, aux États-Unis, notait ainsi que « tout en restant latente, la menace terroriste était réelle », et que si Daech réussissait à perpétrer un attentat au Maroc, « cela aurait une portée symbolique aux conséquences dangereuses pour toute la région ».

Depuis des années le tourisme dans la région de l'Atlas est la source de vie de ses habitants, de père en fils, et ces assassins ont porté un coup fatal au tourisme, à la réputation du Maroc, et au-delà de tout ça, ils ont supprimé la vie à deux adorables jeunes scandinaves qui adorent la nature, et qui sont encore dans la fleur de l'âge.

Homage à Charles Aznavour



Photo : DR

Il avait dit une fois à un journaliste qui l'interviewait : « je ne suis pas une star, je suis un artisan, un ouvrier des mots. » Il avait raison, les stars meurent !

La mort de Charles Aznavour est pour moi un fait marquant de l'année 2018, c'était un poète éternel, je n'ai appris son âge qu'après sa mort. Quand j'écoute sa chanson « La mama », et surtout ce refrain : « Y a tant d'amour, de souvenirs. Autour de toi, toi la mamma. Y a tant de larmes et de sourires. A travers toi, toi la mamma. Que jamais, jamais, jamais. Tu nous quitteras. » J'ai les larmes aux yeux.

Charles Aznavour, né Shahnourh Varinag Aznavourian à Paris en 1924 de parents arméniens, était devenu aussi « français par la langue ». « C'est par là qu'Aznavour devint ainsi français et même disait-il parisien, ancrant par les mots son imaginaire dans une identité qui n'était pas celle de ses parents, prenant pied dans la longue tradition des conteurs, des poètes ». « Au fil des années, cette présence, cette voix, cette intonation reconnaissable entre toutes s'est installée dans nos vies, quelle que soit notre condition, quel que soit notre

âge ». Disait Macron en hommage à l'artiste.

Charles Aznavour était un des rares chanteurs français à remplir des salles entières aux Etats-Unis et à Londres. Forcément, ses chansons sont universelles, un baume à l'âme, un remède émotionnel.

En plus de ses titres emblématiques comme La Bohème, Charles Aznavour n'hésitait pas à explorer d'autres horizons en collaborant avec des artistes d'autres générations comme le rappeur Kerry James, ou même à chanter dans d'autres langues, notamment en espagnol.

Il rêvait de chanter jusqu'à cent ans la vie, l'amour, la nostalgie, le temps qui passe. Charles Aznavour, le dernier des géants de la chanson française et son inlassable ambassadeur à travers le monde.

180 millions de disques vendus

Inépuisable, le chanteur aux plus de 70 ans de carrière avait repris la scène en septembre avec deux concerts au Japon et s'apprêtait à repartir en tournée cet automne avec plusieurs dates en France. Ces derniers mois pourtant, il avait dû annuler quelques représentations. D'abord en avril à Saint-Petersbourg, victime d'un tour de reins. Puis en mai, en raison d'une fracture de l'humérus gauche, après une chute.

"Je ne suis pas vieux, je suis âgé. Ce n'est pas pareil", se plaisait-il à nuancer. Une façon espiègle de défier le poids des années pour celui dont le couronne-

ment artistique était venu assez tardivement, à 36 ans, le 12 décembre 1960 à l'Alhambra. Ce soir-là, il donna le concert de la dernière chance devant le tout Paris ainsi que des critiques, qui ne croyaient pas en son talent scénique et raillaient sa voix. Il mit tout le monde d'accord avec sa performance habitée de "J'me voyais déjà", qui raconte les illusions perdues d'un artiste.

Jusqu'alors, Aznavour avait connu un relatif succès surtout discographique avec "Parce que", "Le palais de nos chimeres", "Sur ma vie", "Sa jeunesse". Il écrivait aussi déjà pour les plus grands, Juliette Gréco, Gilbert Bécaud, Edith Piaf qui le soutint ardemment et fut un de ses "quatre points cardinaux avec Charles Trénet, Constantin Stanislavski et Maurice Chevalier". "Il a osé chanter l'amour comme on le ressent, comme on le fait, comme on le souffre", avait dit de lui Maurice Chevalier, dans les pas duquel il avait fini par marcher aux quatre coins du monde, devenant à son tour l'ambassadeur de la chanson française. Une renommée appuyée par ses 180 millions de disques vendus.

Le lait et le café

"Quels sont mes handicaps? Ma voix, ma taille, mes gestes, mon manque de culture et d'instruction, ma franchise, mon manque de personnalité. Les professeurs m'ont déconseillé de chanter. Je chanterai pourtant, quitte à m'en déchirer la glotte", écrivait-il dans son autobiographie "Aznavour par Aznavour" (1970).

Sa détermination, son talent et ses tu-

bes intemporels comme "La Bohème", "La Mamma", "Comme ils disent", "Mes emmerdes" permettront finalement à cet homme de taille modeste (1,60 m et des poussières) de renverser les montagnes, lui qui n'a jamais hésité à protéger les jeunes pousses, comme Johnny Hallyday à qui il fit cadeau de "Retiens la nuit".

Même s'il n'avait plus sorti de grande chanson depuis une trentaine d'années, Aznavour a entretenu son mythe par la scène, dans les salles les plus prestigieuses du monde. Comme une revanche sur tous ceux qui ne lui prédisaient aucun avenir et qui "sont tous morts depuis longtemps, alors que moi... je suis encore là", cinglait-il.

Celui qui s'est également formé par la danse classique et le théâtre a aussi brillé au cinéma où, en quelque 80 films, il tourna avec François Truffaut ("Tirer sur le pianiste"), Volker Schlöndorff ("Le tambour"), Claude Chabrol ("Les fantômes du chapelier")...

Où qu'il fut, cet artiste concerné par le drame des migrants rappelait toujours son attachement à ses deux pays. "Je suis Français et Arménien, les deux sont inséparables comme le lait et le café", résumait-il l'an passé en recevant son étoile sur le "Walk of fame" à Hollywood.

Chapeau l'artiste !

Mustapha Bouhaddar

Vient de paraître

LE CONCEPT DE DELÉGATION DE POUVOIR "TAFWID A-SULTA"

Dans la pratique politique et institutionnelle du Maroc précolonial et dans la conception du Protectorat français au Maroc (1912-1956)



On ne reconnaît plus les notions les plus courantes lorsqu'elles sont

happées par le moule juridique du Protectorat » (Mohamed Lahbabi)

On sait plus au moins, aujourd'hui, comment et dans quelles circonstances internationales le régime du Protectorat français s'est institué au Maroc en 1912. On devine aisément l'impact de son action dite "réformatrice" sur les hiérarchies et les rôles et ses effets sur la souveraineté interne et internationale du pays. Mais ce que l'on sait moins en général, c'est le sort réservé par la doctrine juridique coloniale

aux concepts les plus fondamentaux de la tradition juridique et institutionnelle du Maroc précolonial.

On ne mesure pas assez, en effet, l'importance du rôle joué par des concepts-clefs de cette même tradition, tels que la Bay'a, la Choura, la Maslaha, la Siba, ou encore le maraboutisme et le caïdisme, dans la consolidation de l'ordre colonial. C'est en s'appropriant et en intégrant ces concepts dans sa stratégie de consolidation et de légitimation de son régime que la France a pu atteindre ses buts à moindre coût et sans avoir eu besoin de recourir outre mesure à des moyens militaires plus consé-

quents comme ce fut le cas en Algérie, à Madagascar ou en Indochine.

C'est à cette même fin que le concept de délégation de pouvoir, (Tafwid a-sulta), a été emprunté au Kîtab "al-Ahkâm al-sultâniyya" (Les statuts gouvernementaux) du réformateur sunnite Abû l-Hassan al-Mawardi (972-1058). Ravivé, renforcé de caractères nouveaux et originaux, ce concept a été utilisé comme technique de transfert et d'usurpation du pouvoir avec une efficacité redoutable. Ladite technique représente au fond l'une des formes les plus évoluées de la "Stratégie Indirecte" telle qu'elle a été envisagée et enseignée par le stratège chinois Sun Tse (Ve siècle avant J.-C) et promue par Clausewitz dans son livre "De la guerre" (Vom Kriege).

Comment et avec quels effets la théorie de délégation de pouvoir a-t-elle été appliquée, en guise de Stratégie Indirecte, au Maroc entre 1912 et 1956 ?

Comment et avec quelle volonté le Maroc a-t-il pu se défaire de l'emprise coloniale et ainsi retrouver en 1956 la plénitude de sa souveraineté interne et internationale ?




Telles sont les questions auxquelles tente de répondre ce livre publié sous les auspices du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de libération (Rabat).

Mohammed MRAIZIKA

Docteur en Histoire (EHESS de Paris). Diplômé de Philosophie Morale et politique (Sorbonne IV), Diplômé des Sciences de l'Information et la Communication (Jussieu-7) Chercheur en Sciences Sociales.

Dr. MOHAMMED MRAIZIKA

LE CONCEPT DE DELEGATION DE POUVOIR : «TAFWID A-SULTA»

Dans la pratique politique et institutionnelle du Maroc précolonial et dans la conception du Protectorat français au Maroc (1912-1956)


Édité par le Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération

Vient également de paraître ...


Brahim Benyoucef

PONTS DE CULTURE

Littératures croisées




ÉDITIONS DE L'OBSERVATOIRE ESPACE ET SOCIÉTÉ



Professeur et expert consultant en développement urbain et en sciences sociales, l'auteur Brahim Benyoucef, détient un doctorat en urbanisme et aménagement (Université de la Sorbonne Paris IV), et il est diplômé en sciences sociales et civilisations orientales (Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III). Il possède à son actif plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de l'enseignement universitaire, recherche scientifique et expertise internationale. Il est l'auteur de plusieurs livres et maître de plusieurs projets dans les domaines de l'urbanisme et des sciences sociales. Il occupe actuellement le poste de président de l'Observatoire Espace et Société, au Canada. Depuis deux décennies, les frontières physiques se fondent et font de notre monde un gros village. Dans cette perspective, l'auteur accorde un intérêt particulier aux aspects de la mobilité de l'Homme dans l'espace, aux aspects de la rencontre des peuples et cultures et à ceux de la diversité.

De plus en plus notre monde se rétrécit ; les frontières se fondent et font de notre monde un gros village. C'est là une belle opportunité de rencontre des cultures, qui s'offre à l'humanité. Hélas, certains événements viennent de temps à autre perturber la quiétude de l'humanité et freiner cette rencontre. Et, c'est alors l'esprit de clivage qui prend place. Si la tendance se poursuit, c'est le rêve de l'amitié des cultures qui s'évapore et cède le pas aux guerres et conflits. La méconnaissance de l'autre cède vite le pas à la peur, qui cède à son tour le pas à la haine, si rien n'est fait. La voie de la rencontre, celle de l'échange, du partage, de la connaissance et de la reconnaissance s'imposent aujourd'hui plus que jamais, pour dissiper craintes et préjugés et, pour mobiliser la société autour d'un projet inclusif de développement. Sans les ponts tout sombrerait dans l'isolement. Là encore on parle de ponts physiques ; mais que dire alors, lorsqu'il s'agit des ponts de culture, ces vecteurs de circulation d'idées, de pensées, d'arts, de techniques et de valeurs ! Avec un esprit d'ici et d'ailleurs, ces écrivains (es) d'exil relient des bouts de cultures et des espaces de pensée. Ce sont des ponts de nature humaine, qui incarnent le croisement des cultures. Ils apportent un air nouveau, qui enraciné ici, conjugue les identités, croise les cultures, assure la rencontre au présent et garantit le progrès au futur.



PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans
le maniement des armes à feu à
autorisation restreinte - **CCSMAFAR**

Pour le tir récréatif ou pour les
emplois qui exigent le port d'arme

Coût : 85 \$
matériel inclus

Tél. : 514 252-3056
Sans frais : 1 888 514-7847

www.fqtir.qc.ca

Fédération ●●●
Québécoise de Tir